

Adresse des administrateurs du district de Crécy (Oise) qui rendent compte du dévouement d'une commune de leur arrondissement, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Crécy (Oise) qui rendent compte du dévouement d'une commune de leur arrondissement, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 100;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21920_t1_0100_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Insertion au bulletin (1).

[*Les off. mun. de la comm. de Lorgues, à la Conv.; Lorgues, 4 therm. II*] (2)

Citoyens représentants,

La commune de Lorgues avait déjà envoyé dans son temps 47 marcs 2 onces 1/2 d'argenterie provenant du culte. Elle en avait instruit la Convention. Les cy-devant prêtres, par une suite du fanatisme dont ils étoient pétris, avaient voulu qu'il leur en fût laissé une quantité suffisante et nécessaire pour exercer des fonctions que tous ont ensuite abdiquées. Maintenant que le fanatisme est détruit, qu'il n'en existe plus en cette commune aucune trace, nous n'avons rien eu de plus empressé que de faire passer au district le restant de l'argenterie du culte s'élevant à 58 marcs 1 once, de manière que notre commune a fourni à la République 105 marcs 3 onces 1/2 d'argenterie et une once 2 gros et quelques deniers d'or.

CABASSON (*off. mun.*), MAILLE (*off. mun.*), MOU-
NIER (*off. mun.*), ARNAUD (*off. mun.*), GRAS (*off. mun.*).

24

Les administrateurs du district de Crécy [*sic pour Crépy* (3)] rendent compte du dévouement d'une commune de leur arrondissement, qui, requise par erreur de fournir 20 quintaux de grains, pauvre, et n'en possédant que 21, s'en dépouille et les livre.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Les administrateurs du distr. révolutionnaire de Crépy, aux représentants du peuple français composant le c. de salut public; Crépy, 10 mess. II*] (5)

Les habitants de ce district chérissent la liberté, l'égalité et savent fraterniser. En voici un exemple, citoyens représentants, qui mérite de vous être raconté.

Une commune pauvre est requise, par erreur, d'apporter 20 quintaux de grains sur le marché de la commune de Crépy. Quoiqu'elle n'en aye que 21, elle s'en dépouille, obéit au réquisitoire et vient demander à ses administrateurs la permission d'en acheter sur le marché. Vous

applaudirez sans doute, ainsi que nous l'avons fait, à ce trait de générosité. S. et F.!

THIRRIA, GATTÉ, PREBOURS, ROUSSEL (1).

[*Applaudissements*]

25

Le représentant du peuple Le Carpentier, en mission, envoie une copie de la proclamation par lui faite sur la conspiration de Robespierre.

Insertion au bulletin (2).

[*Le Carpentier, repr., au présid. de la Conv.; Port-Malo* (3), 17 therm. II] (4)

Citoyen président,

Tu peux assurer la Convention nationale que, selon ma dernière lettre, le calme, la joie et la confiance règnent ici plus que jamais depuis le grand événement qui a soustrait la représentation nationale au poignard des conjurés et la République au joug du triumvirat. Le camp de Paramé et la rade de Port-Malo où j'ai publié la proclamation de la Convention avec une autre à la suite, ont offert le spectacle de soldats et de marins les plus dévoués au maintien de la liberté, qui venait d'être si grandement menacée. Le peuple et les autorités constituées sont de plus ensérées (*sic*) autour de la patrie. Ainsi et toujours les complots dirigés contre le peuple français n'ont servi qu'à mieux développer la grandeur et la fermeté de son caractère.

Cependant comme il est partout des trembleurs, des allarmistes, et qu'il reste encore des aristocrates déguisés au milieu de patriotes, ces ennemis de la Montagne et du gouvernement révolutionnaire n'ont pas manqué d'employer en secret des suggestions perfides pour provoquer la défiance et le discrédit sur l'un et sur l'autre. Quoique ces nouvelles manœuvres ne pussent être aussi dangereuses que mal intentionnées, j'ai cru devoir les déjouer et, à cet effet, j'ai publié à la suite de ma proclamation les instructions que je joins ici.

Vive le gouvernement révolutionnaire jusqu'à l'anéantissement du dernier ennemi du peuple! S. et F.!

LE CARPENTIER.

Réflexions du représentant Le Carpentier, faisant suite à la proclamation sur la conspiration de Robespierre et de ses complices.

Une conspiration aussi monstrueuse dans son principe qu'extraordinaire dans ses moyens,

(1) P.V., XLIII, 232.

(2) C 311, pl. 1235, p. 10. *Bⁱⁿ*, 2 fruct. (suppl^t); *C. Eg.*, n° 733.

(3) Oise.

(4) P.V., XLIII, 232. Mention finale datée par erreur du 28 messidor.

(5) C 313, pl. 1251, p. 28. *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. et 2 fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 538; *Débats*, n° 698, 14; *Rép.*, n° 244.

(1) On lit au dessus du texte : renvoi au comité des procès-verbaux le 3 thermidor an second de la République une et indivisible.

(2) P.V., XLIII, 232-233.

(3) Ille-et-Vilaine.

(4) C 311, pl. 1231, p. 29, 30. *J. Sablier*, n° 1501; *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct.; *Ann. R. F.*, n° 256; *J. Fr.*, n° 690. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 537.